



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

/**/

- SEANCE DU 28 AVRIL 2026 -

DEL : N°2026_04_032

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Rose s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Adrien BARON, Maire, en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le 14 avril 2026.

Nombre de conseillers composant le Conseil : 33

Nombre de présents (30)

Nombre de votants : (32)

Secrétaire de séance : Reine PELLAN

Présents (30) : BARON Adrien, Maire - AMIREILLE-JOMIE Isabelle, 2^{ème} Adjt ; SAVAN Fauvert, 3^{ème} Adjt - LOMBA-DIKA Lucienne, 4^{ème} Adjt - HILAIRE Joël, 5^{ème} Adjt - HÉRON-CARACASSE Jocelyne, 6^{ème} Adjt - MANETTE Guy, 7^{ème} Adjt - MARIAMOUTOU-HILAIRE, Patricia 8^{ème} Adjt - JOTHAM Henri, 9^{ème} Adjt - PELLAN Reine - CRAIL Christophe - SERBER Christine - TRIVIAUX-FRÉNET Jean-Paul - RAYAPIN-BALONT Jacqueline - SAINT-ANDRÉ Jean-Patrick - MÉLANE-ROMAND Viviane - RÉPIR Jimmy- PICHÉ Floriane - PAJAMANDY Darry - CÉVA Mariane - RAGHOUBER Richard- DÉMUTH Annabel - SOUNDOURAYEN Mendy- TUYERAS Stéphane- LÉVI Mariette - NESTOR Luc - RUBENS Marie-Céline - RACON Nicolas- BAJAZET Sabrina - LAPIN Jim.

Absents : (03) YACOU Henri - SURVILLE-BARLAND Gwen - LANDRE Rodolphe

Procurations : DEUX (02) - YACOU Henri donne procuration à HLAIRE Joël ; SURVILLE-BARLAND donne procuration à PAJAMANDY Darry.

OBJET : Vente de terrains communaux.

Exposé :

Dans le droit fil des actions menées en faveur de la régularisation des occupants sans titre du domaine communal, la présente vise à lancer la procédure d'établissement des titres de propriété des acquéreurs suivants :

NOMS & PRENOMS	REF/CADASTRAL	CONTENANCE M2	ZONE	OBSERVATIONS
FAÇON Tiburce	AY 703	844	Subercazeau	
DAIBISSARAM Marcel	AY 698	839	Subercazeau	
CESARIN Philippe	AV 716	763	Les Galbas	
Mr et Mme DURIMEL Grégoire et Delinette	AV 730	636	Les Galbas	
LION INVEST Représenté par Mr Alex LAMOTHE	AR 901	513	Le Boyer	
Les ayants droit de Mme MOUDAT Victorine Valérie	AR 707	551	Le Boyer	
SABIN Louisa	AR 997	536	Le Boyer	
Mr et Mme POUGEOL Eric et Sylviane	AZ 760	1 388	Bis	
VATI Philippe	AY 669	762	Subercazeau	

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'autoriser Monsieur Le Maire à vendre les terrains, selon le tableau suivant :

NOMS & PRENOMS	REF/CADASTRAL	CONTENANCE M2	ZONE	MONTANT
FAÇON Tiburce	AY 703	844	Subercazeau	12 660€
DAIBISSARAM Marcel	AY698	839	Subercazeau	12 585€
CESARIN Philippe	AV 716	763	Les Galbas	11 445€
Mr et Mme DURIMEL Grégoire et Delinette	AV 730	636	Les Galbas	9 540€
LION INVEST Représenté par Mr Alex LAMOTHE	AR 901	513	Le Boyer	7 695€
Les ayants droit de Mme MOUDAT Victorine Valérie	AR 707	551	Le Boyer	8 265€
SABIN Louisa	AR 997	536	Le Boyer	8 040€
Mr et Mme POUGEOL Eric et Sylviane	AZ 760	1 388	Bis	20 820€
VATI Philippe	AY 669	762	Subercazeau	11 430€

Article 2 : Donner à Monsieur le Maire, la possibilité de régulariser les ventes dans le tableau ci-dessus tant par actes en la forme administrative que par actes notariés ;

Article 3 : De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette délibération,

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à qui de droit et affichée aux endroits prévus à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (02) à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'Etat et sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Sainte-Rose, le 04 mai 2026



Le Maire,

Adrien BARON

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 971-219711298-20260504-2026_04_032-DE